

COMMUNE DE CORSEAUX



CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

3 septembre 2021, à 18h30
Salle de Châtonneyre

Présidence
Monsieur David Rochat

M. le Président salue l'assemblée et souhaite une cordiale bienvenue à tous en cette première séance de législature à la salle de Châtonneyre.

C'est à une séance ordinaire que le Conseil a été convié par un courrier daté du 26 juillet 2021.

M. le Président salue la présence de M. Durnat, scrutateur et représentant du Conseil communal de Chardonne, la Municipalité étant excusée, des anciens Présidents du Conseil communal de Corseaux MM. Badel, Olivary, Moser, Volet, Jaquet, Lambert et leur secrétaire Mme Decoppet, de la Municipalité incorpore, de Mme Pilloud, secrétaire municipale, de M. Hertzseisen, représentant de Police Riviera ; M. Ruby, boursier, et M. Robin Kellenberger, huissier, sont excusés.

M. Gantenbein, scrutateur suppléant du bureau, assure les fonctions d'huissier durant la séance.

M. le Président rappelle, en ce début de législature, les consignes quant à la prise de parole et se réfère au fichier PowerPoint de présentation renseignant sur l'organisation politique et le fonctionnement du Conseil communal.

Le Bureau est représenté par M. Rochat, président ainsi que Mmes Gremion et Mürset, scrutatrices. La secrétaire est Mme Frankie Deloy Trüb.

44 Conseiller·ère·s répondent à l'appel.

Excusé : M. Jacques Marmier

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance d'installation des autorités du 31 mai 2021
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 juin 2021
5. Correspondance
6. Assermentation de Mme Nathalie Fonjallaz
7. Election d'un membre à la Commission des finances
8. Préavis 07-2021
Autorisations générales pour la législature 2021-2026
Commission des finances

9. Préavis 08-2021

Demande de crédit pour la réalisation d'importants travaux dans les collecteurs communaux

Commission : Mme, MM. Manuel Kellenberger, Anne Neyroud, Patrick Forestier, Sébastien Groux, Alain Ciocca

10. Communications de la Municipalité

11. Communications du bureau

12. Communication des représentants du Conseil communal aux délégations permanentes

13. Divers et propositions individuelles

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

Au vote, l'ordre du jour de la séance est accepté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la séance d'installation des autorités du 31 mai 2021

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

Au vote, le procès-verbal de la séance du 31 mai 2021 est accepté à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 juin 2021

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

Au vote, le procès-verbal de la séance du 14 juin 2021 est accepté à l'unanimité.

5. Correspondance

Le bureau a reçu trois correspondances :

1. M. Decurnex, désormais retraité et anciennement concierge du Collège de Corseaux, qui dresse un bilan de ses 27 ans d'activité à la commune.
2. L'Unité Pastorale du Grand Vevey invitant à la célébration du 11 septembre 2021 de l'installation de M. l'abbé Jean Glasson, nouveau-curé de Notre Dame et curé-moderateur de l'Unité Pastorale.
3. M. Roberto Trüb, Conseiller communal de Corseaux et Délégué de deux associations intercommunales, questionnant sur la protection des données contre d'éventuelles cyberattaques de la commune de Corseaux et de nos Associations Intercommunales.

M. le Président indique que la demande a été transmise à l'exécutif comme objet de sa compétence.

M. le Président précise que les courriers sont à disposition pour consultation à la fin de la séance.

6. Assermentation de Mme Nathalie Fonjallaz

Conformément à l'art. 5 du règlement du Conseil communal, Mme Nathalie Fonjallaz est assermentée.

M. le Président la félicite.

7. Election d'un membre à la Commission des finances

M. le Président lit l'art. 43 al. 3 du Règlement du Conseil communal (nomination et fonctionnement des commissions).

M. Wampfler propose Mme Nathalie Fonjallaz, qui est seule en liste.

Mme Nathalie Fonjallaz est élue tacitement et par applaudissements (art. 11 al.3 LC, élection tacite).

8. Préavis 07-2021 Autorisations générales pour la législature 2021-2026

Commission des finances

Le rapport de la commission des finances étant arrivé dans les délais, M. le Président prie M. Jacques Blanc, rapporteur, d'en lire les conclusions (le rapport complet est disponible sur le site internet de la commune).

« La commission était composée de :

M. Rudolf Wampfler, président

M. Jacques Blanc, rapporteur

Mme Marcela Bliffeld

Mme Martine Jacomelli

Mme Martine Jacomelli était excusée.

Le Municipal des finances et Syndic, M. Christian Minacci, a également participé à la séance.

... Conclusion : de ce fait, la commission, à l'unanimité des membres présents, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis municipal.

Le Président : Rudolf Wampfler

Le rapporteur : Jacques Blanc

Corseaux, le vendredi 23 août 2021 »

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

M. le Président relit les conclusions du préavis municipal.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CORSEAUX

VU le préavis N° 07-2021 relatif aux autorisations générales pour la législature 2021-2026,

VU le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité l'autorisation de plaider dans tous les litiges impliquant la Commune de Corseaux,
2. d'accorder à la Municipalité l'autorisation générale d'effectuer des opérations immobilières ne dépassant pas CHF 50'000.– par cas,
3. d'accorder à la Municipalité l'autorisation d'engager des dépenses extrabudgétaires jusqu'à concurrence de CHF 50'000.–, montant qui peut être porté à CHF 75'000.– sous réserve de l'accord préalable de la commission des finances,
4. d'accorder à la Municipalité l'autorisation d'effectuer des placements de capitaux auprès de tout établissement bancaire, assurance, collectivité publique ou d'entreprises établi en Suisse et présentant de solides garanties financières,
5. de charger la Municipalité de rendre compte, dans le rapport annuel de gestion, de l'emploi qu'elle a fait de ces différentes autorisations.

Au vote, les conclusions du préavis municipal N° 07-2021 sont acceptées à l'unanimité.

9. Préavis 08-2021 Demande de crédit pour la réalisation d'importants travaux de curage dans les collecteurs communaux

Commission : Mme, MM. Manuel Kellenberger, Anne Neyroud, Patrick Forestier, Sébastien Groux, Alain Ciocca.

Le rapport de la commission étant arrivé dans les délais, M. le Président prie Mme Neyroud, rapporteuse, d'en lire les conclusions (le rapport complet est disponible sur le site internet de la commune).

« La commission était composée de :

M. Manuel Kellenberger, président

Mme Anne Neyroud, rapporteuse

M. Alain Ciocca

M. Patrick Forestier

M. Sébastien Groux

MM. Patrick Forestier et Sébastien Groux étaient excusés.

La commission s'est réunie le mardi 17 août 2021 à 20 heures à la salle du Conseil, en présence de M. Didier Siegfried, municipal et M. Frédéric Schneider, technicien en génie civil du Bureau Technique Intercommunale.

... En conclusion, la commission, à l'unanimité des membres présents, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis municipal.

Le Président de la commission : Manuel Kellenberger

La rapporteuse : Anne Neyroud

Corseaux, le vendredi 20 août 2021 »

La discussion est ouverte.

M. Wampfler rapporte que la Commission des finances a également étudié le préavis et y est favorable à l'unanimité.

La parole n'est plus demandée.

La discussion est close.

M. le Président relit les conclusions du préavis municipal.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CORSEAUX

VU le préavis N° 08-2021 relatif à la demande de crédit pour la réalisation d'importants travaux de curage dans des collecteurs communaux,

VU le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 63'000.— pour la réalisation d'importants travaux de curage dans des collecteurs communaux,
2. d'amortir cette dépense par un prélèvement de CHF 63'000.— sur le compte 9280.10 Réserve pour réseau d'égouts,
3. d'autoriser la Municipalité à emprunter CHF 63'000.— au maximum, auprès de tout établissement bancaire, assurance, collectivité publique ou entreprise établie en Suisse et présentant de solides garanties financières.

Au vote, les conclusions du préavis municipal N° 08-2021 sont acceptées à l'unanimité.

10. Communication de la Municipalité

M. SIEGFRIED

Travaux à l'av. Félix-Cornu et des Jordils : *Des travaux sont en cours sur l'avenue Félix Cornu et par conséquent devant les collèges de Corseaux. L'entreprise met en œuvre toutes les directives de sécurité depuis le début de leur intervention mais la direction des travaux souhaite organiser de la prévention active afin de minimiser le risque d'accident dans ce secteur sensible. Cela permettrait également de sensibiliser une fois de plus les ouvriers sur le contexte général du chantier.*

La Municipalité souhaite offrir l'opportunité aux élèves de visiter le chantier et de faire le tour des principaux dangers auxquels ils doivent être attentifs. Ces informations pourraient être également couplées avec la prévention routière effectuée par Police Riviera. Les détails d'organisation sont en cours de coordination avec la direction des écoles.

M. PASCHOUD

Fermeture de la garderie Clairval : *Dans un courrier électronique daté du 29 juin 2021 adressé à la Commune de Corseaux, la garderie privée Clairval qui disposait d'une autorisation d'exploiter un maximum de 22 places a annoncé la cessation de ses activités.*

La Municipalité a immédiatement pris contact avec la directrice et propriétaire de l'immeuble. Elle lui a indiqué que la commune était disponible pour entamer des discussions dans le but de trouver une solution afin de maintenir une structure d'accueil préscolaire dans ses locaux.

La Municipalité n'a formulé aucune condition préalable à cette offre. Dans les jours suivants, la propriétaire a annoncé qu'elle renonçait à poursuivre les discussions.

Sortie du réseau REVE de la ville de Vevey : *Le 30 juin de cette année, après 12 ans de fonctionnement du réseau d'accueil de jour REVE, et après avoir obtenu l'aval de son Conseil communal, la Municipalité de Vevey a résilié la convention qui liait Vevey au réseau pour le 31 décembre 2021.*

La Municipalité de Vevey a proposé une mesure transitoire permettant aux familles du Cercle se trouvant en tête de la liste d'attente de voir leur enfant placé dans une garderie gérée par Vevey sur la base d'un contrat à durée déterminée avec une échéance au 31 juillet 2022. À ce jour, les familles des communes du Cercle continuent à s'inscrire sur la liste d'attente du réseau REVE.

La Commune de la Tour-de-Peilz s'est proposée de venir en aide aux communes du Cercle de Corsier qui n'ont actuellement aucune structure d'accueil préscolaire, aucune expertise, aucun collaborateur et aucune administration permettant de gérer des garderies.

Le Réseau REVE ne pourra plus exister sans la ville de Vevey. Les communes du Cercle devront recréer un réseau avec ou sans La Tour-de-Peilz et déposer un dossier de reconnaissance complet pour bénéficier des subventions.

Les Municipalités des communes du Cercle travaillent actuellement en étroite collaboration avec la Fondation de l'accueil de jour de la Tour-de-Peilz et avec la Secrétaire générale de la FAJE, organe qui reconnaît et qui subventionne les réseaux vaudois à hauteur de 110 millions de francs par année, pour gérer cette phase de transition et pour mettre en place une organisation pérenne. À court terme, elles travaillent d'arrache-pied à la mise sur pied d'installations temporaires afin d'offrir des places d'accueil préscolaire jusqu'à ce que les structures définitives soient enfin réalisées.

M. MINACCI, LE SYNDIC

Cyberattaque : *A la suite de la cyberattaque subie par la commune de Rolle en mai dernier, la Municipalité a souhaité avoir un avis sur l'état de sa sécurité informatique et a pris contact avec son mandataire pour faire le point sur les améliorations à apporter afin de se prémunir sur les éventuelles infractions liées à la cybercriminalité. La Municipalité fera un retour des discussions y relatives lors d'une prochaine séance communale.*

Prochain dépôt du préavis relatif au Plan d'affectation « EMS Résidence du Léman » : *Après une période à la recherche du meilleur consensus possible, La Municipalité informe que la dernière version du préavis relatif au Plan d'affectation « EMS Résidence du Léman » va être soumis lors de la séance du 11 octobre*

2021. Elle aurait aimé un intitulé plus conforme à la réalité en incluant le projet pour la petite enfance. Cela est, cependant, techniquement impossible.

L'actualité (réf. Communications de M. Paschoud) oblige d'agir en connaissance de cause et de façon responsable. La commission ad-hoc a été nommée. Les documents seront disponibles prochainement. La situation actuelle nécessite de trouver des solutions pour l'accueil de jour de la petite enfance et pour nos aînés dépendants. Les études et les observations récentes démontrent que l'offre de places en EMS n'est pas à la hauteur de la demande. Les installations existantes sont souvent vétustes ou non conformes aux normes. M. le Syndic souligne sur le bien-fondé du projet. D'une part, 20 % des habitants du village ont plus de septante ans et, d'autre part, une centaine d'enfant du village ont de 0 à 4 ans. En résumé, cela représente pratiquement ¼ de la population corsaline. De ce fait, tout le monde est concerné de façon plus ou moins proche.

M. le Syndic appelle à la sérénité lors du futur débat. La responsabilité politique au sens noble du terme impose cette solidarité publique et la nécessité d'agir pour le bien commun. Une garderie dans son propre village permet aux jeunes enfants de faire connaissance dès leur plus jeune âge avec leurs futurs camarades de classe et de suivre leur cursus pédagogique de façon continu et cohérente.

Le projet a été redimensionné, les volumes revus à la baisse avec une nouvelle implantation permettant la préservation et la protection de 400'000 m² de vigne.

La Municipalité propose d'organiser un référendum spontané si le préavis est accepté suite à la délibération et la votation du Conseil communal du 11 octobre 2021. En effet, elle souhaite un PA consensuel.

La Municipalité souligne l'importance de débattre ensemble de façon éclairée et responsable sur le sujet lors de la prochaine séance et s'en réjouit d'avance.

11. Communication du bureau

Le Bureau a nommé 2 commissions pour les préavis N° 09-2021 et N° 10-2021.

1. Préavis N° 09-2021 relatif à une demande d'adoption du plan d'affectation (PA) « EMS Résidence du Léman » et son règlement sur la parcelle N° 489

En raison du caractère sensible de l'objet à traiter, 7 personnes ont été nommées au lieu de 5 : M. Rudolf Wampfler, 1^{er} membre, Mme Nathalie Fonjallaz, MM. Cédric Stuby, Roberto Trüb, Alain Debétaz, Paul Weiss et Sébastien Groux.

Pour rappel, les personnes ayant formulées une opposition vis-à-vis de ce projet devront se récuser pour leur propre opposition ou pour le bloc d'oppositions si tel est le cas .

M. le Président demande si l'assemblée a une remarque à formuler par rapport à cette proposition.

Personne ne se manifeste.

2. Préavis N° 10-2021 relatif à une demande de crédit pour le remplacement du réseau d'assainissement et des services industriels ainsi que la réfection de la chaussée du sentier de Priolaz

Sont nommés Mme Monica Gayed, 1^{er} membre, Mme Sonia Nour, MM. Patrick Forestier, Pierre Freymond et Serge Luzio.

La commission des finances est priée de rapporter sur cet objet.

La prochaine séance du Conseil communal aura lieu le lundi 11 octobre 2021 en salle de Châtonneyre.

Les prochaines votations fédérales se dérouleront le 26 septembre 2021. Le Bureau se chargera du dépouillement.

12. Communication des représentants du Conseil communal aux délégations permanentes

M. le Président informe le nouveau Conseil communal que les délégués élus aux commissions permanentes sont invités à transmettre, de façon brève, les informations d'importance ressortant de leur séance intercommunale.

SIGE : M. Weiss communique que l'assemblée a accepté, par obligation légale, un préavis relatif à la réalisation du projet TURBEAU – Conduite d'alimentation en eau du secteur Cubly-Azot à Montreux. Cela permettra de desservir des chalets construits hors zone à bâtir, se trouvant sans eau à la suite de la désaffectation de l'ancienne conduite qui alimentait le réservoir du secteur susmentionné.

13. Divers et propositions individuelles

Mme Patthey demande quelle solution intermédiaire est envisagée à court terme pour palier à la situation de crise au niveau des garderies.

M. Paschoud indique que les délégués municipaux des communes du Cercle se sont réunis plusieurs fois afin de discuter de cette situation et travaillent actuellement sur des projets. Il fera un retour au Conseil communal dès que des décisions seront prises.

M. Jean-Paul Neyroud aimerait savoir quand la fontaine, située au carrefour des Jordils, va être remise en service. De plus, il souhaiterait être renseigné sur la « tempête de sable » qui est survenue le 25 août 2021 à cet endroit.

M. Siegfried répond que des élèves corsalins vont faire des dessins quand les arbres seront plantés. Cela est prévu après les vacances scolaires d'automne, au mois de novembre 2021. D'autres impératifs existent comme l'avancée des travaux et la remise en état de la fontaine. De ces faits, la fête d'inauguration de la placette et, donc, par la même occasion la remise en service de la fontaine sont prévues seulement en novembre. M. Siegfried comprend le désagrément causé par sa mise à l'arrêt et essaie de faire accélérer les travaux.

En ce qui concerne la 2^e question, il explique que l'aménagement en béton de la placette a été sablé afin de s'adapter à l'environnement extérieur. Pendant l'opération, un nuage de sable s'en est dégagé et s'est déposé sur les balcons alentours. Le BTI et l'entreprise ont commis la faute de ne pas prévoir de protection. Il a été question de mandater une entreprise de nettoyage ce qui, finalement, n'a pas été nécessaire, les habitants concernés ayant pris les devants. M. Siegfried les en remercie.

M. Blanc relate que son fils, sur le chemin de Compostelle, a trouvé une fontaine où du vin et non de l'eau s'en écoulait. Il suggère, avec humour, de s'en inspirer.

Mme Patthey demande si le plan de législation prévoit de désigner une Madame ou un Monsieur climat, au vu de la crise climatique.

M. le Syndic annonce qu'un nouveau dicastère nommé « développement durable et mobilité douce » a été créé. M. Michaux en est en charge. La Municipalité reviendra prochainement à ce sujet avec des éclaircissements sur les actions qu'elle souhaite mener. Les futurs préavis présentés, suivant l'objet traité, mentionneront dans leur conclusion un point lié au développement durable.

Mme Deloy Trüb renseigne sur le rôle du Conseil d'Établissement, assemblée composée de quatre entités : les autorités communales, les parents d'élèves, les professionnels actifs dans l'établissement et les milieux et organisations concernés par l'établissement scolaire. En ce début de législature, des élections vont avoir lieu en octobre 2021 afin de constituer le nouveau quart-parents de 5 membres.

Elle invite les conseiller-ères à présenter leur candidature ou à transmettre l'information à leurs connaissances, la condition étant d'avoir un-des enfant-s scolarisé-s dans l'une des communes du Cercle. Le rôle est de représenter, porter la voix des parents, émettre des propositions ou des projets. Les parents intéressés peuvent transmettre leur candidature au secrétariat scolaire à l'attention de Mme Boden, la Directrice ou demander à elle-même des renseignements.

Mme Deloy Trüb souhaiterait que la commune de Corseaux soit représentée au sein du CE comme elle l'a fait elle-même par le passé. Les séances en soirée sont généralement au nombre de 3 par an.

M. Luzio propose à l'assemblée de lire le préavis N°02-2013 d'intention sur le principe d'engager un processus de développement d'une résidence pour séniors et d'une garderie sur la parcelle communale no 489 sise « En Châtonneyre » et les rapports de commission de l'époque. Cela permet d'avoir un complément d'informations à ce sujet.

Mme Carruzzo rappelle les différentes célébrations prévues afin de célébrer les 50 ans du complexe de Châtonneyre le 04.09.2021. 5 groupes de musique vont se produire. Chacun d'eux est formé en partie de musiciens corsalins. Elle invite à venir participer à la fête, Châtonneyre étant le cœur de la vie associative et villageoise. Après la partie officielle, un apéritif dînatoire sera servi à la population. Elle appelle les conseillers à y être présents à partir de 16h.

M. le Président remercie Mme Pilloud, secrétaire municipale ainsi que le personnel communal pour le travail d'organisation effectuée.

M. le Président rappelle les consignes sanitaires à respecter durant le repas qui suit.

La parole n'est plus demandée.

M. le Président lève la séance à 19h15 et souhaite une bonne soirée à tous.

Le Président

La Secrétaire

David Rochat

Frankie Deloy Trüb